

# Programme 2021-2027

Objectif Stratégique 2. Une Europe plus verte, résiliente et à faible émissions de carbone

L'objectif est de préserver les ressources du territoire régional, en accompagnant la transition environnementale et énergétique

Ospécifique 2.4 Adaptation au changement climatique :

33,9  
M€

15 M€

1er AAP publié – Mi Avril 2023

Date de dépôt : 28 septembre 2023

## Approche intégrée

- S'adapter aux aléas climatiques en préservant et restaurant les fonctionnalités de la biodiversité régionale.
- Assurer les services essentiels de support et de régulation que fournit la biodiversité
- Réduire la vulnérabilité des populations et améliorer la résilience du territoire.

## Restaurer les continuités écologiques pour maintenir la biodiversité et ses fonctionnalités

- Restauration des corridors écologiques (trames bleue, verte, turquoise, brune et noire) et des réservoirs de biodiversités altérés
- Mise en transparence d'infrastructures et autres obstacles à la circulation des espèces et à leur cycle de vie
- Réduction des pressions d'usage et des nuisances sur les espèces et les habitats (Exemple d'actions : gestion des flux de fréquentation dans les espaces naturels)

## Critères d'exclusion thématiques

- Toutes actions relevant de Mesures Compensatoires, c'est-à-dire toute mesure de type Eviter-Réduire-Compenser imposée au porteur dans le cadre d'une autorisation environnementale.
- Sont exclues les études, les campagnes d'acquisition de données brutes et générique (ex données de télédétection / LIDAR)

## Remarques

Solutions fondées sur la nature pas obligatoires mais valorisées dans la sélection des projets

Les projets localisés sur les zones NATURA 2000 pourront bénéficier d'une bonification (lors de la phase de sélection)

Priorité aux actions sur les 19 secteurs prioritaires terrestres pour la restauration des grandes continuités écologiques au regard des infrastructures de transport définis par le SRCE et aux Cours d'eau prioritaires et classés au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement et notamment ceux classés sur la liste 2 nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique



# Programme 2021-2027 AAP Continuités écologiques 2023

15M  
€

## Dépenses éligibles

- **Coûts directs :**
  - Dépenses d'investissement matériel et immatériel : Travaux d'aménagement, construction d'ouvrages neufs; Travaux de désartificialisation, de démantèlement d'ouvrages existants, de déconstruction, de renaturation; Fourniture et pose de matériels; Acquisition d'équipements; Cas particulier des travaux « connexes » et/ou « induits » : ils ne seront jugés éligibles que s'ils sont directement liés et indispensables aux actions structurantes de l'opération.
  - Dépenses de prestations externes : Sont éligibles les études des types suivants, liées directement à la réalisation des projets : études techniques de maîtrise œuvre si et seulement si les travaux sont financés dans le cadre de l' AAP (à partir du stade AVP, inclus); Prestations de suivi écologique, suite à des travaux d'investissement éligibles; études de réalisation intégrées aux marchés de travaux
- **Coûts indirects :**
  - Ils pourront être pris en compte, mais uniquement par l'application de l'Option de Coût Simplifié suivante = taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs (art 54 a du règlement UE 2021/1060).

## Dépenses non éligibles

- Les acquisitions de foncier
- Les dépenses de prestations externes autres que celles précisément listées en dépenses éligibles ; En particulier, les études amont (de type programme ou étude d'impact) sont exclues, ainsi que les prestations d'acquisition de données.
- Les dépenses de prestations externes relatives aux actions exclues thématiquement (voir supra)
- Les dépenses d'amortissement
- Tous frais de fonctionnement et coûts indirects, y compris Frais de personnel (salaires, charges et taxes y afférant) qui seraient présentés en dehors de l'option de coût simplifiée présentée plus haut
- Dépenses en nature
- Dépenses de communication de l'opération
- Remarque : les frais relatifs à de la publication d'Avis d'Appel à la Concurrence ne ont pas considérés comme des frais de communication.
- Dépenses liées aux échanges électroniques de données dématérialisées
- Les aléas et les provisions pour risques

## Cadre d'intervention

- Porteur unique
- HT sur la base des coûts réels
- Seuils plancher *200 000 € de CTE*
- Pas de plafond
- Taux de cofinancement *70% max*
- Options des **Coûts Simplifiés**
  - 7% Coûts indirects sur la base coûts directs

## Sélection / Notation

### 1. Qualité de l'opération

- Raison d'être du projet, modalités d'élaboration et mise en œuvre
- Appréciation du niveau de maturité du projet
- Valeur ajoutée et impact du projet sur sa thématique ou le territoire
- Principes horizontaux : enjeux de DD, charte des droits fondamentaux

2. Performance : capacité administrative & financière, contribution aux indicateurs du programme

**Durée : Max 42 mois**

## Bénéficiaires

- \* Gestionnaires d'espaces naturels
- \* Organismes publics
- \* Entreprises (PME & TPE)
- \* Associations

## Indicateurs

Code Indicateur	Dénomination de l'indicateur	Unité de mesure
* ISR24 Indicateur de résultat	Population directement concernée par la restauration/création des espaces naturels	Nombre de personnes
RC026 Indicateur de réalisation	Infrastructures vertes mises en place ou réaménagées en vue de l'adaptation au changement climatique	Hectares



Cofinancé par  
l'Union européenne

**RÉGION  
SUD**  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



# CONTACT - ACCOMPAGNEMENT

## Service Transition Juste Ecologique et Energétique (STJEE)

### Accompagnement

Référentes « Biodiversité »

Elodie GARIDOU, [egaridou@maregionsud.fr](mailto:egaridou@maregionsud.fr)

Charlotte GUERIN GUILLAUD, [guerin-guillaud@maregionsud.fr](mailto:guerin-guillaud@maregionsud.fr)

Messengerie générique : [federOS2@maregionsud.fr](mailto:federOS2@maregionsud.fr)

### Informations disponibles en ligne

[Priorité 2 : Préserver les ressources \(FEDER\) - Europe en Région Sud \(maregionsud.fr\)](#)

**1 fiche projet à nous renvoyer**  
pour présenter vos idées



### LES 7 PRIORITÉS DU PROGRAMME RÉGIONAL FEDER FSE+ FTJ 2021-2027

La Région Sud a identifié, à partir des objectifs européens, 7 priorités d'intervention adaptées aux enjeux du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Massif des Alpes.



# Programme 2021-2027 – MASSIF ALPIN



Objectif Stratégique 5. Une Europe plus proche des citoyens – Soutien au développement territorial intégré  
3<sup>ème</sup> axe. Lutter contre l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes dans les Alpes françaises

5M€

1er AAP publié – Dépôts échelonnés -> Juillet 2024

Dates à venir : 31 mars & 13 juillet 2023

3 M€

## Approche interrégionale

Changeement d'échelle,  
Capitalisation,  
Structuration,  
Dialogue et co-  
construction entre les  
parties prenantes

## Priorités CIMA

- Habitats & espèces à fort enjeu de conservation / responsabilité alpine
- Milieux, trames et sous-trames pré-identifiées
- Conjonction et interaction de pressions anthropiques caractéristiques
- Effets des changements climatiques ; dynamique d'adaptation

## Mesure 1 (M1) – Connaissances & savoirs

- Observations / développement outils méthodologiques / analyses du fonctionnement des écosystèmes alpins, de leur résilience et de leurs interactions
  - Démarches de structuration et de valorisation des connaissances et des savoirs
- => Améliorer la gestion des ressources et espaces naturels, aider à la décision politique et mobiliser le public ...

## Mesure 2 (M2) – Préservation et restauration

- Restauration des continuités écologiques et des écosystèmes alpins
  - Mesures de protection, de conservation et de restauration des habitats et espèces du massif alpin
- => Agir collectivement, innover, démontrer, massifier et impacter

## Cadre d'intervention

- **Porteur unique ou Multipartenaires**
- Seuils plancher *40 000 € de FEDER*
- *Seuils plafond M1 – 600 K€ / M2 – 800 K€*
- Taux de cofinancement *entre 50 et 60 %*
- Options des **Coûts Simplifiés**
  - Taux forfaitaires (%) : RH/ Coûts directs *OU* Coûts / RH
  - % Coûts indirects sur la base coûts directs
  - % *Coût unitaire RH sur 3 niveaux liés aux CSP (A VENIR)*
  - % *Frais Déplacements sur base coût RH (A VENIR)*
- **Avance 30%** de la subvention (*tout type de porteur, si justifié*)

## Sélection / Notation

### 1. Qualité de l'opération

- \* Raison d'être du projet, modalités d'élaboration et mise en œuvre
- \* Appréciation du niveau de maturité du projet
- \* Valeur ajoutée et impact du projet à l'échelle des Alpes françaises
- \* Principes horizontaux

### 2. Performance : capacité administrative & financière, ...

**Durée** : Max. 5 ans & fini au 31/12/2029

## Bénéficiaires

- \* Gestionnaires d'espaces naturels
- \* Collectivités territoriales
- \* Entreprises publiques locales
- \* Etablissements publics
- \* Instituts et organismes de recherche
- \* Associations environnementales
- \* PME & TPE

## Dépenses éligibles

- \* Investissements / équipements
- \* Prestations de services externes (inclus comm.°)
- \* Personnel
- \* Déplacements / restauration / hébergement
- \* Frais de structure (*coûts indirects*)



Cofinancé par  
l'Union européenne





# CONTACT - ACCOMPAGNEMENT

## Service de Développement Territorial Intégré (SDTI)

Accompagnement au fil de l'eau dès aujourd'hui

Référente « Biodiversité »

Carine CAUDRON, [ccaudron@mareregionsud.fr](mailto:ccaudron@mareregionsud.fr)

Messagerie générique : [sdti@mareregionsud.fr](mailto:sdti@mareregionsud.fr)

## Informations disponibles en ligne

[Priorité 6 : Volet interrégional Massif des Alpes \(FEDER\) - Europe en Région Sud \(mareregionsud.fr\)](https://mareregionsud.fr/priorite-6-volet-interrégional-massif-des-alpes-feder-europe-en-region-sud)

1 fiche projet à nous renvoyer  
pour présenter vos idées

The screenshot shows the website interface for 'Appels en cours Programme FEDER-Massif des Alpes 2021-2027'. It features a navigation bar with 'FEDER', 'FSE', 'POIA', 'FEADER', 'FEAMP', 'CTE', 'Autres', and 'Appels en cours'. The main content area lists several funding calls:

- FEDER Massif des Alpes : Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels**  
Appel publié le 11 octobre 2022  
AAP-PR06-RS03-2-Risquesnaturels-2022a  
Sur 2022 : 15 décembre  
Sur 2023 : 13 avril
- FEDER Massif des Alpes : Lutter contre l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes**  
Appel publié le 29 juillet 2022  
AAP-PR06-RS03-2-biodiversite-2022a  
Dates de clôture de l'appel :  
- sur 2022 : 1er décembre 2022  
- sur 2023 : 31 mars / 13 juillet / 1er décembre  
- sur 2024 : 29 mars / 12 juillet
- FEDER - Massif des Alpes : Soutien à un tourisme diversifié et durable dans le Massif Alpin**  
Appel publié le 04 mai 2022  
Programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE-FSE+ 2021-2027  
Nom de la mesure : /dépoussié  
OPE interrégionale - OPE S.I. Massif des Alpes  
Date de mise en ligne : Le 3 mai 2022 et modifié le 6 juillet  
Date de clôture de l'appel : Deux dates de dépôt possibles : Le 12 juillet 2022 et le 15 décembre 2022

On the right side, there are buttons for 'Retour appels en cours', 'Retour appels clôturés', and 'Retour arrêtés Président', each with a list of funding call acronyms (FEDER, FEDER volet rural, FSE+, FEDER-MASSIF DES ALPES, FEAMPA).